Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260306-2026_02_17-DE

Commune de Hénon	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
Département des Côtes d'Armor Arrondissement de Saint Brieuc Canton de Plaintel **Commune de HÉNON** **Date de convocation** 20 février 2026 **Date publication** 11 mars 2026 Présents : 16 Votants : 17	L'an deux mille vingt-six, le six mars à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire. **Présents :** Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Jean-Luc MAHÉ, Chrystèle CADIN, Louis LE HÉRISSÉ, Daniel BOURGES, Pierrick GIBET, Martine JOUAN-TALIBART, Pascal BOINET, Patrick RABET, Élisabeth ROUTIER, Marie-Claude LESNE, Catherine CHÉNY, Dany LE DIGUERHER, Adeline MOISAN, Pascal CARLO **Absents :** Sandrine HERVY (pouvoir à Catherine CHÉNY) **Secrétaire :** Pascal CARLO

2026-02.17 – Devis pour le remplacement des projecteurs intérieurs de l'église

L'entreprise MENIER-LEFÈVRE a été sollicitée pour réaliser un devis afin de changer les projecteurs intérieurs de l'église et d'intervenir sur le tableau électrique afin d'optimiser l'allumage de l'éclairage. Ces travaux permettront des économies d'énergies par l'installation de projecteurs LED.

Les travaux sont estimés à 8 839.88 € HT (10 607.86 € TTC).

Vu *le code général des collectivités territoriales ;*

Considérant *les motifs exposés ci-dessus par Monsieur Louis LE HÉRISSÉ, 4ème adjoint ;*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

VALIDE le devis de l'entreprise MENIER-LEFÈVRE pour un montant de 8 839.88 € HT (10 607.86 € TTC) pour le remplacement des projecteurs intérieurs de l'église ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20260306-2026_02_17-DE

Fait et délibéré à HÉNON, le 6 mars 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX

Le Secrétaire,
Pascal CARLO

